

CENTRE HOSPITALIER DE MONTAUBAN

HOPITAL DE JOUR POUR ADOLESCENTS



84, avenue du 11^{ème} régiment d'infanterie
82000 MONTAUBAN

LE SECTEUR

La psychiatrie publique fonctionne dans le cadre de la sectorisation, un découpage géodémographique organisé pour favoriser l'approche communautaire de la prévention et du traitement en santé mentale.

Le secteur de psychiatrie infanto-juvénile du Tarn et Garonne (82.I.01) est rattaché au Centre Hospitalier de Montauban. Le dossier du patient est consultable après demande écrite au Directeur du C.H. Le soin se fait sous la responsabilité du médecin.

LA STRUCTURE

L'Hôpital de Jour pour Adolescents est une des unités fonctionnelles de la psychiatrie infanto-juvénile au sein du Pôle Femme-Parents-Enfants du C.H. de Montauban.

L'Hôpital de Jour dispose de 8 places d'accueil pour des adolescents âgés de 12 à 18 ans. Ils sont atteints d'une pathologie psychiatrique, le plus souvent désorganisatrice ou dissociative, générant une souffrance et pouvant entraver leur insertion sociale et institutionnelle. Cette pathologie se manifeste par de l'angoisse, des comportements d'isolement, d'agitation, des conduites auto ou hétéro-aggressives, des confusions entre l'imaginaire et la réalité.

L'OFFRE DE SOINS

La problématique des patients accueillis guide l'action de soins, basée sur un projet thérapeutique et éducatif individualisé.

Notre conception des soins est sous-tendue par les approches psychodynamiques et se veut intégrative. En ce sens, elle s'attache à la prise en compte conjointe de la réalité bio-psychocorporelle de l'adolescent et de son environnement.

L'alliance thérapeutique avec l'adolescent et ses parents est pour nous essentielle, afin de cheminer, par une réflexion commune, vers une trajectoire singulière, un projet de vie pour l'adolescent et le futur adulte.

Nous privilégions le partenariat avec les autres structures de la pédopsychiatrie (CMP de référence, CATTP, USAHC), la psychiatrie adulte, l'Education Nationale, les secteurs médico-sociaux et sociaux (IME, IMPRO, ITEP, RESADO, GEMADO, MDA). Ces liens partenariaux sont au service d'un portage pluri-institutionnel, quand il est nécessaire à l'adolescent et à sa famille.

La qualité des soins repose aussi sur le respect mutuel des personnes, des places, des compétences, des cultures, des religions et des lieux.

L'EQUIPE PROFESSIONNELLE

Elle se compose de pédopsychiatre, psychologue, cadre de santé, infirmiers(ères), éducateurs(trices) spécialisés(es), psychomotricien(ne), assistant(e) social(e), secrétaire, agent de service hospitalier.

La cohérence et la dimension thérapeutique du soin institutionnel sont garanties par des synthèses réévaluant le projet du jeune, par des réunions cliniques à propos de la vie quotidienne, des activités et des ateliers, par des supervisions.

LES MODALITES DU SOIN

Notre cadre conceptuel : c'est l'institution dans son ensemble qui a une fonction thérapeutique. Nous nous engageons ainsi à accueillir les troubles de l'adolescent dans un lieu sécurisant, afin de les contenir et les élaborer avec lui.

Pour ce faire, notre réflexion porte sur :

- L'équilibre entre la réassurance des rituels et la nouveauté de la créativité,
- La différenciation des temps et des lieux,
- L'observation empathique et l'attention de l'équipe à l'égard de la parole et des actes de l'adolescent,
- La qualité de la relation soignant/soigné,
- La désignation de référent pour chaque adolescent.

Nous favorisons la mise en récit des événements vécus, le plaisir de la prise d'autonomie psychique dans l'être avec et le faire avec.

Nous soutenons l'expression des désirs qui portent l'adolescent dans une direction de vie et nous l'accompagnons dans le repérage de son histoire personnelle et familiale.

L'ensemble de ces éléments concourent à un processus de subjectivation.

Le processus d'admission : la famille, adressée par un médecin prend contact avec le secrétariat de l'Hôpital de Jour. Plusieurs rendez-vous sont programmés avec le médecin psychiatre et les référents de l'adolescent. Après son accord et celui de sa famille, une période d'accueil de quelques semaines est organisée, faisant l'objet d'un contrat spécifique. Il s'agit de mieux appréhender leur demande.

Les éléments d'observations et d'évaluations sont partagés avec l'adolescent et la famille lors d'un entretien de restitution. Il peut être décidé l'admission de l'adolescent, la reconduction de ce temps d'accueil ou une réorientation.

Les objectifs du soin font l'objet d'un contrat signé par l'adolescent et sa famille.

Les moyens du soin durant l'hospitalisation :

- Des ateliers thérapeutiques et des activités, individuels ou de groupe, à partir de médiations multiples,
- Des temps de vie quotidienne (accueil, déjeuner, goûter, détente, jeux),
- Des séjours thérapeutiques,
- Des entretiens individuels adaptés selon l'indication, avec les soignants référents, la psychologue, le médecin pédopsychiatre, le cadre de santé, l'assistante sociale, la psychomotricienne,
- Des entretiens familiaux et des visites à domicile,
- Si nécessaire, l'instauration ou la poursuite d'un traitement médicamenteux,
- Des rencontres avec l'ensemble des partenaires.

Pour valider votre admission, veuillez-passer par le bureau des entrées du CH Montauban

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 9h00 à 16h45 et le vendredi de 8h30 à 15h00.

CONTACTS

Hôpital de Jour pour Adolescents : 05.63.91.19.36
Mail : hj_ado@ch-montauban.fr

Secrétariat : 05.63.92.86.93.
Standard C.H. : 05.63.92.82.82.
En cas d'urgence : 15

Hôpital de Jour pour Adolescents
84, avenue du 11^{ème} régiment d'infanterie
82000 MONTAUBAN

PLAN D'ACCES

BUS Ligne E : arrêt « Croix de Pomponne »

